

# POLITIQUE DES COMMUNICATIONS OFFICIELLES

1. Personnes responsables
  - a. Directeur des communications
  - b. Président
  - c. vice-président
  - d. directeur 3D
  - e. invité spécial
2. Objet de la communication( doit être en lien avec **CABI et/ou** le tir à l'arc)
  - a. règle
    - i. CABI
    - ii. établissement hébergeant CABI ( saison intérieure)
    - iii. Ville Boucherville
  - b. événements
    - i. compétitions
    - ii. cours d'initiations
    - iii. AGA
    - iv. Fête annuelle,**annulation** ou autre
  - c. mentions honorables
    - i. exploit ( genre robin-hood)
    - ii. récipiendaires
      1. athlète masculin féminin
      2. bénévole
      3. chasseur
      4. autre
  - d. en lien direct ou indirect avec d'autres associations
    - i. Club de tir à l'arc
    - ii. Tir à l'arc Québec (TAQ)
    - iii. Tir à l'arc Canada (TAC)
    - iv. Pro-3d
3. Voie de communication
  - a. Verbale
    - i. soirée de tir libre
    - ii. journée de compétition
    - iii. autre événement organisé par CABI
  - b. Papier
    - i. article dans Journaux
    - ii. babillard
  - c. Électronique
    - i. site web officiel de CABI
    - ii. page officiel facebook de CABI
    - iii. compte Instagram officiel de CABI
    - iv. Courriel envoyé à l'ensemble des membres actifs